Contribution CREPAN consultation PPE 3 et SNBC janvier 2025

Notre association, membre de FNE Normandie et du mouvement national France Nature Environnement est positionnée clairement, en cohérence avec ces structures, depuis de nombreuses années pour la réduction des émissions de GES liées en particulier à la combustion des énergies fossiles mais aussi pour la sortie progressive des énergies fissiles et donc totalement opposée au développement du programme nucléaire tel que proposé actuellement.

Dans ce cadre et en conséquence de l'évolution climatique déjà constatée supérieure à 1, 5 ° alors que ce niveau était l'objectif à ne pas dépasser en 2050 (!!), la démarche que nous proposons est basée sur :

- La sobriété : une diminution forte de consommation de tout type d'E est absolument nécessaire et très rapidement, l'objectif de – 50 % d'ici 2050 est insuffisant et devrait être rapproché à 2035 avec 0 émission nette C en 2040
- L'efficacité des énergies consommées en particulier au travers de soutiens forts et sans conditions à l'isolation des bâtiments
- Le développement d'une mobilité douce avec une offre de mobilité collective très améliorée
- Le développement rapide de toutes les formes d'énergies renouvelables.

Notre position est donc basée sur un scénario tout renouvelable, scénario que l'on peut retrouver, entre autres, dans le cadre des scénarii RTE avec une évaluation de coût pas beaucoup plus élevé que les scénarii avec nucléaire dont on se demande d'ailleurs comment ils ont pu être évalués au vu des dérives budgétaires autour de tous les EPR construits à ce jour, la non évaluation fiable des coûts de démantèlement et de gestion des déchets …

Notre position sur les différents types d'énergie envisagés :

<u>Energie nucléaire</u> :

Nous refusons depuis toujours le déploiement des installations nucléaires pour les raisons suivantes :

- Risque santé inacceptable pour la population environnante et éloignée en cas d'accident que l'on ne peut pas exclure même si nos installations sont bien suivies, l'erreur est humaine et les conséquences dans ce cas ne sont pas envisageables matériellement et moralement
- Le risque d'accident est largement augmenté actuellement par un contexte politique planétaire, ces installations représentent une mise en vulnérabilité du territoire inacceptable (n'a-t-on pas vu circuler un sous-marin russe dans la Manche il n'y a pas si longtemps ?)
- La problématique du démantèlement (cf Brennilis 17 ans 850 M d'euros … ! si on y arrive)
- La problématique des déchets non résolue non plus et pour un coût non réellement défini

- La problématique de l'approvisionnement : le nucléaire est tout sauf une garantie d'autonomie énergétique pour notre territoire
- Le coût des programmes de construction à venir prévu à plusieurs dizaines de milliards alors que l'état et a fortiori EDF sont exsangues
- Des délais de mise en service trop longs / urgence climatique actuelle

Energies renouvelables :

Biomasse :

Bois énergie : nous sommes favorables à l'utilisation du bois en tant qu'énergie mais dans le cadre de l'utilisation de ressources de proximité (stop à l'importation de bois venant de l'étranger avec destruction de forêts de grande qualité en matière de biodiversité et bilan GES douteux) et d'une gestion réellement durable de ces ressources ce qui suppose un suivi de la ressource et un encadrement réglementaire clair et rigoureux des pratiques (encadrement pas forcément facile à mettre en place et à réaliser).

Biomasse agricole :

Biocarburants que nous appellerons Agrocarburants :

Nous sommes totalement opposés à la production d'agrocarburants de 1ère génération du fait de leur très faible efficacité énergétique (le plus rentable est de 3 pour 1 avec l'éthanol de betteraves, les autres plutôt autour de 1 /1) et de la place, qu'ils utilisent sur le territoire, évaluée à près d'un million d'hectares ce qui représente une vraie concurrence avec la production alimentaire. De plus cette production faite en agriculture conventionnelle utilise des intrants de synthèse à l'origine des pollutions bien connues liées aux excédents d'azote et aux pesticides que l'on retrouve dans tous les milieux naturels et dans notre propre corps avec les conséquences sanitaires déjà largement décrites (cf rapports iNSERM et autres) et les impacts majeurs sur la biodiversité (disparition de 90 % des populations d'insectes à ce jour). De plus encore cette production bénéficie du soutien financier de la PAC et du soutien financier à l'utilisation de ce type de carburant. Nous demandons l'arrêt total de cette production.
Les agrocarburants dits de 2ème génération, n'utilisant que des déchets en particulier des huiles usagées sont plus acceptables mais peu développés à ce jour et l'incorporation d'huile de palme est là encore inadmissible, la disponibilité suffisante de ces intrants par rapport aux besoins d'usage à terme (voitures, avions, trains, …) paraît de toute façon insuffisante.

Méthanisation :

Nous sommes totalement opposés à l'utilisation et donc l'importation de gaz de schistes, dans ce contexte la production de gaz sur notre territoire est à ce jour indispensable, la voie de la méthanisation ne peut donc pas être écartée. Comme pour d'autres sujets, notre position est «pas n'importe comment, pas n'importe où » donc nous examinons les projets de méthaniseurs au cas par cas. La méthanisation à la ferme avec récupération de GES en particulier sur les fosses à lisier et autoconsommation est logiquement souhaitable et devrait être plus répandue donc soutenue financièrement, les plus grosses installations avec injection directe sont réellement intéressantes d'un point de vue rendement énergétique mais nous sommes très vigilants par rapport :

- aux intrants utilisés : avec a minima le respect de la réglementation de 15 % de MS de cultures dédiées en tonnage d'intrants et, lorsqu'il s'agit d'utiliser des fauches de prairie, maximum 2 coupes par an. Ces éléments doivent absolument être contrôlés ce qui n'est pas simple en pratique. L'utilisation des effluents d'élevage est logique mais ces unités ne doivent en aucun cas servir de soutien à l'élevage hors sol à longueur d'année comme on le voit trop en Bretagne. A contrario la culture et l'utilisation des CIVEs nous paraît intéressante du fait de la couverture permanente des sols et de l'apport de matière organique par le développement racinaire de ces plantes. Là aussi, les abus doivent être condamnés et les CIVEs ne doivent pas devenir en réalité la culture principale et perturber les rotations nécessaires aux économies de pesticides, elles ne doivent en aucun cas faire l'objet d'irrigation, les usages d'intrants (phytos, apport d'azote de synthèse et irrigation) doivent également être prohibés. L'utilisation de déchets organiques nous paraît tout à fait intéressante et à développer.
- aux digestats issus de la méthanisation et épandus sur les sols agricoles, leur utilisation doit également être soigneusement gérée pour ne pas nuire à la qualité des sols, les connaissances actuelles fournies par l'INRAE indiquent la possibilité de leur utilisation sans dégradation du substrat mais des suivis sont encore en cours, actuellement, par sécurité, l'alternance des apports digestats et matières fertilisantes classiques (fumier et lisier) sur les parcelles reste souhaitable.
- la qualité des installations qui doivent absolument éviter les fuites de méthane, puissant GES
- de préférence la récupération et l'utilisation du CO2 émis lors de la méthanisation, récupération trop rare actuellement

Géothermie :

Nous sommes très favorables au développement de ce type d'énergie, voie qui n'a pas assez été explorée à ce jour. C'est une source d'énergie à la fois efficace, surtout sur nappe, et elle a aussi le grand mérite de ne gêner personne en surface ce qui facilite son déploiement sur le territoire contrairement à bien d'autres EnR.

Aérothermie :

Si elle peut être préférée à la consommation d'énergie fossile, le rendement énergétique n'est pas très intéressant et suppose une large disponibilité d'électricité ce qui n'est pas le cas actuellement.

Energie éolienne :

L'utilisation de ce type d'énergie est logiquement très intéressante car bien productive avec peu d'impacts environnementaux, nous y sommes donc globalement favorables avec là aussi des conditions précises par rapport aux inconvénients connus :

- impact paysager : nous en tenons compte, il doit être étudié au cas par cas mais ce ressenti est très subjectif et ne doit pas totalement interdire le déploiement de cette énergie, comme le demandent certains, car elle est indispensable au mix énergétique

- impacts biodiversité : ils existent également et doivent être évalués au cas par cas pour localiser les éoliennes avec un moindre impact. L'évaluation environnementale doit absolument être conduite pour tous les projets pour permettre des positionnements raisonnés pour chaque projet. Dans ce cadre nous nous sommes déjà opposés juridiquement à la mise en place de parcs éoliens terrestres mais pour autant notre positionnement général est favorable, en particulier pour les parcs éoliens offshore du fait de la forte puissance électrique produite et a priori d'un moindre impact biodiversité (mais à creuser au cas par cas toujours).

Il faut également constater que cette énergie utilise peu de surface au sol et ne peut donc être considérée comme concurrente de la production alimentaire et que son démantèlement ne devrait pas poser de problème majeur.

Hydroliennes : l'utilisation de l'énorme puissance des marées ou des courants marins est évidemment très tentante mais à ce jour, les impacts biodiversité ne nous sont pas assez connus pour nous positionner sur leur utilisation.

Photovoltaïque ;

L'énergie solaire est très intéressante du fait de sa puissance : 100 fois celle des agrocarburants par exemple (!) 1 000 ha de PV = une tranche de centrale nucléaire, l'équipement d'une très faible partie du territoire (0,5 % d'après l'INRAe) couvrirait la majorité de nos besoins en électricité sans besoin du nucléaire, elle est donc absolument indispensable pour constituer le mix énergétique EnR.

De façon logique encore une fois, nous devons absolument favoriser l'utilisation de surfaces déjà artificialisées : toitures et autres parkings et délaissés urbains ou industriels. En théorie, les surfaces répertoriées devraient être largement suffisantes mais en pratique on constate (cf données ADEME) que leur équipement se révèle souvent difficile voire impossible techniquement ou très onéreux donc, en complément, la mise en place de PV au sol paraît donc indispensable pour une transition énergétique rapide. Le PV au sol va donc se porter sur des espaces naturels, agricoles (agrivoltaïsme) et forestiers.

PV sur les espaces naturels et forestiers :

Notre position / projets envisagés est construite encore une fois au cas par cas, basée sur une évaluation environnementale absolument nécessaire quelle que soit la taille du projet, trop de dérogations à cette évaluation sont données actuellement, c'est inacceptable.

PV en zone agricole :

Une réglementation lourde (décrets + arrêté) encadre le développement de l'AV ainsi que des prises de position des acteurs économiques et politiques (cf doctrine actuellement en concertation entre le Conseil Régional de Normandie et la Chambre Régionale d'Agriculture), rappelons aussi le rôle décisionnaire de la CDPENAF sur ces projets.

Là encore notre position est favorable avec le cadre suivant :

- définition d'un cadre global avec les surfaces nécessaires (tenant compte de la sortie du nucléaire) et leur répartition sur le territoire. A noter la cartographie de développement des ENR confiée d'une part aux élus (ZAEnR) et d'autre part à la Chambre d'Agriculture (document cadre) sans participation systématique des citoyens ni même du milieu associatif ce qui est tout à fait anormal
- mise en place sur une exploitation avec constat d'un bilan environnemental au final positif que ce soit du fait de la production d'ENR mais aussi de l'évolution des pratiques agricoles, par exemple la remise en herbe de certaines parcelles labourées et cultivées en conventionnel nous paraît tout à fait intéressante pour la reconstitution de sols surexploités depuis longtemps et la diminution d'usage des intrants en particulier sur des AAC.
- Les impacts biodiversité sont encore peu documentés et nous suivons toutes les publications avec attention. Il est certain que l'installation d'une centrale PV sur la dernière prairie d'un secteur déjà complètement colonisé par l'agriculture conventionnelle va avoir un impact considérable sur le reste de biodiversité locale (insectes et chiroptères), dans ce type de situation, il nous paraît plus intéressant pour la biodiversité de mettre les panneaux sur les zones en culture en respectant une densité permettant la rentabilité agricole de la parcelle comme prévu dans les textes réglementaires.

Il est à noter de plus la complémentarité des différents types de production d'ENR (plus de vent par ciel couvert par exemple, plus de vent et moins de soleil dans nos régions et inversement dans le sud de la France , …), on note aussi le portage financier par des acteurs privés voire et encore mieux avec l'implication des citoyens ce qui représente beaucoup d'économies pour l'état et même un bénéfice depuis quelques années, les acteurs du renouvelable reversant des fonds à l'état depuis plusieurs années.

Conclusion : il y a urgence, les énergies renouvelables sont immédiatement accessibles techniquement, peu coûteuses pour l'état et le citoyen, favorables à l'environnement et au-delà de la fourniture d'énergie, pourvoyeuses d'emplois, nous devons avancer et vite sur ces installations pour réussir notre transition énergétique et assurer notre indépendance et notre sécurité territoriale.